

Justificatifs à fournir OBLIGATOIREMENT (à retourner avec cet imprimé) :

- Photo d'identité récente pour carte nationale d'identité ou passeport
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- **Un certificat de scolarité**
- Un chèque à l'ordre du Trésor Public dont le montant sera à compléter lors du dépôt du dossier en mairie (le montant de la participation demandée pouvant varier d'une commune à l'autre sans pouvoir dépasser **80 €** par enfant).

A déposer auprès de votre mairie au plus tard le 13/10/2023

**Attention tout dossier incomplet
ou toute demande déposée après cette date
ne seront pas traités.**

PROTECTION DES DONNEES :

Les informations recueillies dans ce formulaire sont conservées pendant la durée légale (10 ans) pour la gestion des demandes d'aide aux forfaits de ski. Ces informations sont destinées aux seuls services communaux et intercommunaux habilités ainsi qu'au Trésor Public. Ce traitement de données relève de l'exercice d'une mission d'intérêt public dont est investie la communauté de communes du Guillestrois et du Queyras en application du règlement général sur la protection des données (article 6.1 (e)). Vous pouvez exercer vos droits d'information, d'accès, de modification, d'opposition pour motif légitime ou votre droit à la limitation du traitement de vos données, si les conditions sont remplies et dans la limite de la réglementation en vigueur, en contactant notre Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@comcomgq.com ou par voie postale : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras – Passage des écoles – 05600 Guillestre

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/webform/adresser-une-plainte> ou par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07